



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Manducher

Question écrite n° 7270

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la decision du groupe Manducher de supprimer 156 postes sur 176 dans son usine de Villiers-la-Montagne pres de Villerupt (Meurthe-et-Moselle). Dans l'ensemble des sept sites francais 448 postes sur 1954 devraient disparaitre. Le groupe Manducher, leader europeen de la plasturgie automobile, a ete rachete en 1990 par le groupe allemand Klochner Werke A.G. Depuis cette date, le groupe connait des difficultes : pertes d'exploitation et resultats negatifs. Le groupe a notamment decide dans le cadre de sa restructuration de reduire ses couts de 30 p.100 en deux ans. Concernant le site de Villiers-la-Montagne, la direction justifie sa decision par l'impossibilite de produire en « juste-a-temps » conformement aux exigences de ses clients, principalement des constructeurs automobiles, dont Renault et PSA. Les syndicats de l'usine de Meurthe-et-Moselle invoquent de leur cote une manoeuvre du groupe Manducher, destinee a donner a la societe un volant de flexibilite. Ils affirment que l'application de ce plan empecherait la societe d'honorer ses commandes sans avoir recours aux emplois precaires. A terme c'est le site lui-meme qui est menace de fermeture. En consequence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour sauvegarder l'emploi dans cette usine situee dans une region deja si durement touchee par le chomage.

## Texte de la réponse

Le groupe Manducher, filiale du groupe allemand Klockner, est specialise dans la transformation des matieres plastiques, essentiellement destinees a l'industrie automobile. Cette entreprise qui possede un bon outil de production connait actuellement des difficultes en raison notamment de la crise qui a affecte depuis plus d'un an l'industrie automobile. En effet, les immatriculations de voitures en France ont diminue de 18,5 p. 100 en 1993 et la reprise attendue cette annee, apres notamment les mesures prises par les pouvoirs publics, n'effacera pas cette tres forte baisse. Cette situation ne pouvait pas rester sans consequences sur les entreprises, equipementiers, sous-traitants, qui travaillent pour l'industrie automobile. De ce fait, le groupe Manducher a ete contraint, afin de reequilibrer ses comptes, d'adapter ses moyens de production a l'evolution de la demande. C'est ainsi qu'un plan de reduction d'effectifs a du etre mis en place, touchant les six unites de groupe ; ce plan portait sur 448 suppressions d'emplois, dont 106 a Villiers-la-Montagne. A la suite d'une concertation entre la direction et les representants du personnel de l'entreprise, ce plan a ete ramene, le 7 decembre 1993, a 409 reductions d'emplois dont 94 a Villiers-la-Montagne, vint des suppressions d'emplois de cette usine etant suspendues dans l'attente de commandes hors automobile. Les differentes restructurations des sites conduisent a la suppression de postes, mais egalement a la creation de 76 nouveaux postes. Compte tenu de cela, des departes a la retraite (FNE) ou des travailleurs a mi-temps, le plan implique en fait 200 licenciements effectifs. Ces reductions d'emplois seront accompagnees par diverses mesures, dont les plus importantes sont les aides a la reconversion sur des projets professionnels personnels ; des antennes emploi, site par site ; des aides a la creation d'entreprise. En ce qui concerne Villiers-la-Montagne, les emplois maintenus pourraient eventuellement s'elever a 100, d'apres la direction du groupe Manducher, dans l'hypothese ou des commandes attendues seraient confirmees. Par ailleurs, une antenne emploi propre a ce site a ete mise en place. Enfin, les salaries de

Villers-la-Montagne pourront utiliser la « bourse emplois » creee au sein du groupe.

## Données clés

**Auteur** : [M. Gremetz Maxime](#)

**Circonscription** : - COM

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 7270

**Rubrique** : Automobiles et cycles

**Ministère interrogé** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er novembre 1993, page 3761

**Réponse publiée le** : 16 mai 1994, page 2486